



Parti communiste français
Section de Colmar

Le 26 septembre 2004

**Non à la renaissance des
« BERUFSVERBOT » en Allemagne**

**SOLIDARITÉ
avec Michael Cszakóczy**

**Enseignant frappé d'interdit professionnel
à Heidelberg
(Land de Bade – Wurtemberg)**

L'interdit professionnel

En décembre 2003, Michael Cszakóczy est informé par l'Inspection académique que le ministère de l'Intérieur du Land est intervenu contre son embauche. Le motif de cette opposition : Michael ne présenterait pas les garanties d'un engagement permanent pour un ordre constitutionnel libre et démocratique. Et il est informé que depuis 12 ans, il a été suivi par le « Service de protection de la Constitution » qui aurait réuni des preuves faisant douter de sa fidélité à la Constitution ; parmi ces preuves, des annonces qu'il a faites de manifestations contre les néo-nazis, et sa collaboration à une brochure évoquant les résistants au nazisme à Mannheim.

Après divers atermoiements, en avril 2004, l'Inspection académique fait clairement apparaître que c'est l'engagement politique de Michael qui est en cause, et il lui est intimé de prendre ses distances avec l'AIHD. Michael refuse de se plier à cette mise en demeure « inquisitoire ».

Le 26 août 2004, Madame Schavan, ministre de l'Éducation du Land, prend sa décision d'interdire l'embauche de Michael, argumentant qu'elle doit veiller à protéger les enfants et les jeunes de toute influence extrémiste.

Un enseignant et un citoyen

Michael Csaszkóczy a 33 ans.

Après des études à la «*Pedagogische Hochschule*», il passe, avec de très bonnes notes, ses examens pour être enseignant d'histoire allemande et d'histoire de l'art.

En février 2001, il fait son stage au Collège Théodore Heuss à Heidelberg, où son activité est appréciée autant par ses collègues que par ses élèves. Depuis l'été 2002, il figure sur la liste des candidatures à la titularisation, sans que l'Inspection n'émette la moindre réserve à cette candidature.

Bien que non adhérent à un parti politique, Michael Csaszkóczy est un citoyen responsable. Depuis 1989, il est actif politiquement. Il est engagé dans le mouvement anti-guerre, dans «*l'Initiative antifasciste de Heidelberg*» (AIHD), dans le «*Secours rouge*», candidat sur une liste «*Bunten Linken*» (Gauche «*multicolore*»).

Dans le cadre de ses engagements, il est fréquemment porte parole de l'AIHD, organisateur de manifestations contre la guerre, et contre les menées néo-nazies.

Profester contre l'interdit professionnel en Allemagne: un acte nécessaire de solidarité, mais aussi un acte nécessaire à la lutte antifasciste en France

C'est en 1972 que la République fédérale allemande s'est engagée dans la pratique des interdits professionnels dans les services publics, soit-disant pour protéger la Constitution. Les interdits ne concernèrent pratiquement jamais l'extrême droite, et les milliers de cas d'interdits, de sanctions disciplinaires, de licenciements, frappèrent surtout des militants communistes et d'autres organisations progressistes. (La phobie anticommuniste atteignit même un tel niveau qu'un militant communiste se vit interdire un emploi de gardien de cimetière !).

Les démocrates allemands menèrent des luttes intenses contre ces pratiques, avec de nombreuses actions de solidarité en France, de la part du Parti Communiste et de la CGT. Rappelons la part considérable que prit régionalement, notre regretté camarade Léon Tinelli dans l'animation et l'organisation des actions de protestation et de solidarité. La pratique des «*Berufsverbot*» disparut progressivement à partir de 1979, et en 1995 elle fut déclarée illégale par la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Une renaissance des «*Berufsverbot*» serait aussi un encouragement pour les néo-nazis dont les menées s'intensifient en Bade - Wurtemberg, et dont des événements récents montrent qu'elles ont tendance à essaimer en France. La lutte contre les «*Berufsverbot*» est donc aussi une lutte pour nos libertés en France.